

Séance du 19 novembre 2024

L'an 2024 et le 19 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, Mme JOSSET Carole, Mme LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, Mme BRULE Delphine, M. MEZZOUG Adil, M. DANIELO Philippe, M. GRIGOL François, M. LUHERNE Vincent, M. SOUCHET Frédéric,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia,

Absent(s) : M. TROLEZ Ronan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Votants : 18

Date de la convocation : 14/11/2024 Date **d'affichage** : 14/11/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le :
et publication du :

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté : à l'unanimité

A été nommé(e) secrétaire : Mme JUBIN Sophie

SOMMAIRE

- validation du dernier compte rendu
- Information maison médicale
- Décision du maire
- Questions diverses

Information maison médicale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une dernière proposition pour la cession de la maison médicale a été faite auprès des propriétaires : M. et Mme MEHAT.

Après négociation, le montant de 447 000 net vendeur est proposé à la commune de Berric.

Monsieur le Maire informe que le CCAS réunie le 19 novembre à 18h00 sera porteur de l'acquisition de la maison médicale et que le comité a validé à l'unanimité cette acquisition à 447 000 euros.

Il informe le comité qu'un financement auprès d'un organisme bancaire sera nécessaire.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La commune de BERRIC est située sur l'axe reliant la RN 165 à la commune de QUESTEMBERT, en sud Morbihan.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien est situé en centre-bourg.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
BERRIC	ZP 311	14 Clos des Tulpiers	750 m ²	Sol (terrain d'assise du bâti) et parkings

4.4. Descriptif

Au rdc d'un immeuble à vocation de maison médicale, la partie à acquérir consiste en un ensemble composé d'un accueil avec une salle d'attente, 6 bureaux, une salle d'archives, un local technique et des sanitaires.

L'immeuble a été édifié en 2010 et semble être en bon état.



4.5. Surfaces du bâti

La surface utile s'élève à 248 m² selon le consultant.

Décisions du maire

Un abonnement annuel a été signé avec l'entreprise Docndoc pour un montant de 8 274,00 euros afin d'optimiser le recrutement de professionnels de santé sur la commune.

DOCNDOC est un collectif de soignants qui lutte contre les déserts médicaux. Ce collectif est composé de Médecins, Pharmaciens, Dentistes, Sages-Femmes, Kinésithérapeutes. Chaque professionnel de santé a son espace dédié.

Grace à un outil de mise en relation les praticiens peuvent trouver rapidement un remplaçant ou un lieu d'installation.

L'objectif est de créer un réseau national de professionnels de santé pour des remplacements, de l'installation, de la collaboration, de la succession et de l'assistantat. De lutter contre les déserts médicaux.

Le prochain conseil aura lieu le 17 décembre 2024.